

PRESENTATION DU LABEL

« ECO-CENTRE DE LOISIRS » du GERS

Les objectifs :

Permettre la reconnaissance d'une démarche de qualité dans la mise en place des projets (éducatif, pédagogique, ...) de la structure, basée sur l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD).

Engager la structure dans une démarche éco responsable et pérenne, à laquelle sont associés les utilisateurs, partenaires et publics.

Les thématiques abordées :

- **L'alimentation**
- **La biodiversité**
- **Les déchets**
- **L'eau**
- **Les énergies & les transports**
- **Les activités physiques**

L'ensemble des actions devra permettre d'affirmer un engagement éco-citoyen et une consommation responsable de la structure d'accueil de loisirs.

3 niveaux d'évolution :

Le logo des « éco centre de loisirs » du Gers pourra être utilisé pour votre communication dès la validation de l'inscription.

Le degré d'implication et d'avancement de chaque centre de loisirs se distinguera au travers d'une affiche et de 3 niveaux d'évolution que la structure obtiendra à chaque étape de validation des thématiques :

- **jaune niveau 1 « confirmation de l'engagement »**
- **orange : niveau 2 « maîtrise de la démarche »**
- **vert : niveau 3 « exemplarité »**



FICHE METHODOLOGIQUE DE TRAVAIL

La démarche d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) doit apparaître clairement dans les projets éducatifs, pédagogiques et d'activités de la structure et leur mise en place. Les différents publics sensibilisés (enfants et adultes) doivent s'engager dans une démarche éco responsable, afin de mettre en cohérence la parole et l'action.

1°) Genèse et montage du projet

- Créer une dynamique d'équipe ; quelle que soit l'origine de cette idée (enfants et adultes), elle doit pouvoir être partagée par tous.
- Constituer un groupe de suivi représentatif de la vie de la structure (directeur, administrateurs, salariés, parents, enfants) pour porter la démarche tant au niveau politique que pédagogique.
- Désigner un référent du label parmi le personnel.
- Renvoyer le dossier d'inscription au réseau ERE32.

2°) Etat des lieux : auto diagnostic

- Réaliser un diagnostic technique sur la thématique annuelle choisie à partir des grilles fournies.

3°) Le plan d'action

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action et un programme d'activités sur le thème choisi
- Impliquer tous les usagers dans la mise en place des actions : personnel de service, équipe pédagogique, enfants, ...
- Permettre à l'ensemble du personnel de se sensibiliser aux problématiques environnementales (accès aux fiches techniques, sorties et visites de préparation, ...)

4°) Evaluation et évolution

- Mesurer les progrès réalisés et les perspectives d'évolution grâce à la grille d'auto évaluation.
- Etablir et renvoyer le bilan d'activités de l'année.

5°) Valorisation des actions / Capitalisation

- Synthétiser les gestes éco-citoyens sur un document / une réalisation coproduit par les enfants.
- Echanger et mutualiser avec d'autres structures de loisirs.

